

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Gel Décapant**

Code du produit: 6611

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Mentions de danger

Attention
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Gel Décapant**

(suite de la page 1)

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Développe la chaleur lors de la réaction avec les acides. Risque d'éclaboussures!
Attention! Ne pas utiliser avec d'autres produits.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 0,5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,5 %	≥0,5-≤1%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	hydroxyde de potassium Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 0,5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,5 %	≥0,5-≤1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE	<5%
---------------------------	-----

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Gel Décapant**

(suite de la page 2)

Après inhalation:	Veiller à l'apport d'air frais. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Après ingestion:	Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Indications destinées au médecin:	solution alcaline (pH < 11,5)
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	Brouillard d'eau Mousse Dioxyde de carbone Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
-----------------------------	--

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Il n'y a aucune restriction d'agent extincteur pour ce mélange.
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Produit dans le concentré n'est pas combustible.

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Gel Décapant**

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Eau chaude additionnée de produit nettoyant
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: boîtes métalliques en étain ou zinc
Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage:

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 12

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 4)

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires
pour l'agencement des
installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
1310-58-3 hydroxyde de potassium
VLEP | Valeur momentanée: 2 mg/m³
1310-73-2 hydroxyde de sodium
VLEP | Valeur à long terme: 2 mg/m³
Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
**Mesures générales de
protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Gants de protection
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Gel Décapant**

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Chemikalienbeständige Schutzhandschuhe (EN 374)

Gants en néoprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Protection des yeux:

En cas de risque d'éclaboussures:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Durant le remplissage ou la dilution: tablier en plastique

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Pâle

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 11,4

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 6)

Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	> 30 s (ISO 3mm)
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,0 g/l
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	processus de dissolution exothermique avec de l'eau
10.2 Stabilité chimique	
Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Forte réaction exothermique aux acides.
10.4 Conditions à éviter	Chauffer au-dessus de 80 ° C, givre
10.5 Matières incompatibles:	Attention! Ne pas utiliser avec d'autres produits.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
1310-58-3 hydroxyde de potassium		
Oral	LD50	273 mg/kg (rat)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 8)

Effets écotoxiques:

Remarque: En dilution sans influençant l'étape de traitement biologique.

Autres indications écologiques:

Indication AOX: sans

Contient de par sa formule

les métaux lourds et

composés suivants de la

directive CE No 2006/11/CE: aucune

Indications générales:

En général non polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 21*	déchets de décapants de peintures ou vernis
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage

recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 9)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 2.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Gel Décapant

(suite de la page 10)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**